

Annexe 40
Publique expurgée

Abidjan le, 27 novembre 2013

A
Maitre PAOLINA MASSIDDA,
Conseil principal des victimes,
Pour
La chambre préliminaire I

Objet : vues et préoccupations des victimes n°

A/20030/12 ; A/20046/12 et N/A sur la demande de
La contestation de la compétence de la cour pénale
Internationale(CPI) de la part de la république de la
Côte d'ivoire dans l'affaire le procureur contre Mme
SIMONE GBAGBO

Maitre,

Nous victimes du groupe n° **A/20030/12 ; A/20046/12 et N/A** venons par la présente, présenter nos vues et préoccupations sur la requête de la contestation de la compétence de la cour pénale internationale (CPI) de la part de la république de cote d'ivoire dans l'affaire le **procureur contre Mme SIMONE GBAGBO**

Après avoir pris connaissance de la fiche d'information de notre conseil et après différents échanges, voici nos points de vue :

- **victime n° A/20022/13** : << mon souhait est qu'on juge **Mme SIMONE GBAGBO** à la **CPI** ; je n'ai pas confiance à notre système judiciaire, il est politisé. En plus l'état de côte d'ivoire n'a pas la capacité de la juger, c'est du bluff. Tous nos juges sont corrompus et l'état n'a jamais fini un procès d'une telle envergure>>.

- **victime n° A/20034/13** : << moi je ne veux pas que **Mme SIMONE GBAGBO** soit jugée en côte d'ivoire, le pouvoir voudra privilégier la réconciliation à la justice .le pouvoir veut biaiser la justice, nous les victimes cela ne nous arrange pas, il faut mettre fin à l'impunité. Je n'ai pas aussi confiance à la justice ivoirienne car les procès qui se déroulent ici ne nous convainquent pas. Un éventuel procès de **Mme SIMONE GBAGBO** à la **CPI** garantirait les droits des victimes et je souhaite y participer>>.

- **victime n° A/20021/13** : << je doute de la crédibilité de la justice ivoirienne, je vois en la décision des autorités ivoiriennes, une pression de l'union africaine sinon moi je n'ai vu aucun changement dans le système judiciaire ivoirien>>.
- **victime n° A/20017/13** : << la politique va prendre le pas sur la justice en cote d'ivoire ; la justice ivoirienne ne peut pas garantir les droits des victimes parce que le problème sera résolu politiquement et les victimes seront les laisser pour compte alors que moi je veux participer à une procédure contre elle devant la **CPI** et je veux aussi que la justice soit rendue pour les victimes>>.
- **victime A/20003/13** : << nous voulons la **CPI** pour juger **Mme SIMONE GBAGBO** car son procès en côte d'ivoire sera un procès pour la réconciliation nationale>>.
- **victime n° A/20005/13** : <<quelles sont les garanties évidentes que l'état de côte d'ivoire a présenté à l'opinion nationale et internationale pour affirmer que son système judiciaire est à mesure de tenir un tel procès ? Il doit d'abord commencer à organiser les autres procès pour que nous puissions voir s'il y a eu un réel changement>>.
- **victime n° A/20065/12** : <<il y aura trop de pressions et de passions autour de ce procès pour qu'il soit sérieux tandis que les pressions de ses partisans ne peuvent pas influencer les juges de la **CPI** >>
- **victime n° A/20122/12** : <<la justice ivoirienne fera comment pour garantir mes droits ? Alors qu'avec la **CPI** je suis couramment informée des procédures. Donc mon souhait est que la **CPI** ne lâche pas prise dans cette affaire>>
- **victime n° A/20127/12** : << je veux que **Mme Gbagbo** paie pour ses crimes>>
- **victime n° A/20060/12** : <<je pense que la justice ivoirienne ne peut pas sereinement juger **Mme Gbagbo** parce que le **FPI**, son parti mobiliserait ses militants autour du lieu de son procès comme ils le font à la **HAYE** avec **M.GBAGBO**. Les autorités ivoiriennes veulent sacrifier les victimes sur l'autel de la réconciliation alors que nous les victimes nous voulons la réconciliation dans la justice>>.
- **victime n° A/20063/12** : << je ne fais pas confiance à la justice ivoirienne>>
- **victime n° A/20064/12** : << je n'ai confiance qu'à la **CPI** >>
- **victime n° A/20061/12** : << aucune grande affaire de justice n'a abouti en cote d'ivoire, je crains que si l'affaire était jugée en cote d'ivoire qu'elle ne subisse le même sort >>.
- **victime n° A/20009/13** : <<depuis la fin de la crise postélectorale, les plaintes que nous les victimes avons portées auprès des autorités compétentes n'ont trouvé aucun écho favorable. Voilà, après que la **CPI** eut levé le scellé sur le mandat d'arrêt de **Mme GBAGBO** que l'état de côte d'ivoire déclare soudainement qu'il a la volonté et la capacité de tenir son procès ici. Ça j'en doute fort, car sur place, je n'ai vu aucun changement manifeste allant dans le sens de l'amélioration de notre appareil judiciaire >>.

- **victime n°A/20026/13** : << la situation sociale et sécuritaire est très fragile pour tenir son procès en cote d'ivoire. Et nous les victimes comment allons nous participer à la procédure ? Qu'on nous le dise maintenant >>.
- **victime n°A/20029/13** : << **Mme GBAGBO** n'est pas un vulgaire bandit armé c'est une criminelle de guerre donc seule la justice internationale peut tenir un procès équitable et impartial pour elle et pour nous les victimes >>.
- **victime n°A/20033/13** : << nos droits et nos points de vues ne seront pas pris en compte en cas d'un procès de **Mme GBAGBO** en côte d'ivoire donc je suis contre son procès en cote d'ivoire >>.
- **victime n°A/20040/12** : << voir **Mme GBAGBO** être jugée en côte d'ivoire, tout près de nous ouvrirait nos blessures qui tardent à se cicatriser >>.
- **victime n°A/200127/12** : << je n'ai pas confiance à nos juges >>.
- **victime n°A/20131/12** : << est-ce qu'il y a une justice en côte d'ivoire ? sinon il n'y aurait plus de violences depuis les élections de 2000 >>.
- **victime n°A/20058/12** : << les juges ici sont corrompus >>.
- **victime n°A/20004/13** : << l'état de côte d'ivoire fait de la diversion >>.
- **victime n°A/20149/12** : << je n'ai confiance qu'en la CPI parce qu'elle fait peur à tout le monde et les gens n'ont peur que de ce qui est sérieux >>.
- **victime n°A/20050/12** : << les autorités ivoiriennes veulent ruser avec la CPI >>.
- **victime n°A/20051/12** : << nos juges ne sont pas à l'abri de l'influence des politiques >>.
- **victime n°A/20052/12** : << à entendre parler de juger **Mme GBAGBO** en cote d'ivoire, me fait davantage souffrir >>.
- **victime n°A/20056/12** : << les autorités ivoiriennes veulent bâcler le procès de **Mme GBAGBO** >>.
- **victime n°A/20059/12** : << je doute de la justice ivoirienne, on se connaît ici en cote d'ivoire >>.
- **victime n°A/20032/12** : << si la CPI laisse faire, ce sera la même chose pour **BLE GOUDE**, donc nous risquons de voir les années passer sans un procès >>.
- **victime n°A/20034/12** : << je veux voir **M.** et **Mme GBAGBO** côte à côte à la CPI pour donner une leçon aux dictateurs >>.
- **victime n°A/20041/12** : << dans l'affaire **SIMONE GBAGBO**, je veux que mes droits soient reconnus >>.
- **victime n°A/20044/12** : << les autorités ivoiriennes n'ont qu'à juger les militaires pro-**GBAGBO** impliqués dans les violences d'abord avant de prétendre juger **Mme GBAGBO** >>.
- **victime n°A/20048/12** : << c'est de la politique >>.
- **victime n°A/20049/12** : << je ne comprends rien seulement je veux voir **Mme GBAGBO** à coté de son mari en prison chez les blancs >>.

Pour toutes ces raisons nous, **victimes n° A/20030/12 ; A/20046/12 et N/A** demandons respectueusement à la chambre préliminaire I de :

- déclarer la demande de la **république de côte d'ivoire** irrecevable,
- de continuer par tous les moyens de réclamer et exiger le transfèrement de **Mme SIMONE GBAGBO**.

Dans l'espoir de voir nos vues et préoccupations prises en compte par la chambre préliminaire I, veuillez agréer maître, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait le 27 novembre 2013

A ABIDJAN (cote d'ivoire)

LES VICTMES N° A/20030/12, A/20046/12 et N/A